



## LE BOIS DU LAERBEEK

*Un beau représentant des espaces boisés bruxellois*

Pris en tenaille, en marge de la campagne flamande, entre la ville en plein développement et ses infrastructures (en l'occurrence le ring), le bois du Laerbeek constitue, au nord de Bruxelles et plus précisément à Jette, un îlot de biodiversité exceptionnel. Il fait d'ailleurs partie des zones spéciales de conservation Natura 2000 désignées en Région de Bruxelles-Capitale. Sa réhabilitation tente d'associer la préservation de sa qualité écologique et une fonction récréative importante.



### UN PEU D'HISTOIRE

Le passé du bois du Laerbeek, tout comme celui des bois voisins de Dieleghem et du Poelbos, est étroitement lié à l'histoire de l'abbaye de Dieleghem, fondée au 11<sup>e</sup> siècle.

Pour construire, puis agrandir l'abbaye, les moines ouvrirent une carrière de moellons (des grès calcaires de Balegem) dans un endroit appelé « het laer », autrement dit, « le terrain défriché ». Ces pierres permirent la construction de plusieurs édifices importants comme l'église Notre-Dame de Malines, une partie de la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles...

La carrière fut abandonnée à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. La présence de sources l'inondant sans cesse rendait son exploitation difficile. Pour tirer un revenu du site abandonné, les moines décidèrent de le boiser.

Vers 1600, ce « Laerbeekbosch » s'étendait sur une superficie d'environ 5 hectares. Lorsque les biens abbaciaux furent nationalisés après la révolution française, il en faisait plus de 100 et s'étendait jusqu'au Molenbeek.

En proie à la spéculation après le démantèlement de l'abbaye, le bois connut différents propriétaires entre 1796 et 1962. Programmant de nombreuses coupes, ils réduisirent sa superficie de près des deux tiers. L'un d'entre eux, l'avocat Eugène Van den Elschen, fit construire en 1908 le pavillon de style normand, transformé aujourd'hui en restaurant et qui fait partie de la troisième phase du parc Roi Baudouin.

Suite à une décision du tribunal dans le cadre d'un projet de lotissement, la commune de Jette devint propriétaire du site et du chalet normand en 1962. Quinze ans plus tard, elle vend le bois à l'Etat belge qui en confie la gestion à l'administration des Eaux et Forêts du Ministère de l'Agriculture. Depuis la régionalisation, c'est Bruxelles Environnement-IBGE qui a repris ce rôle.

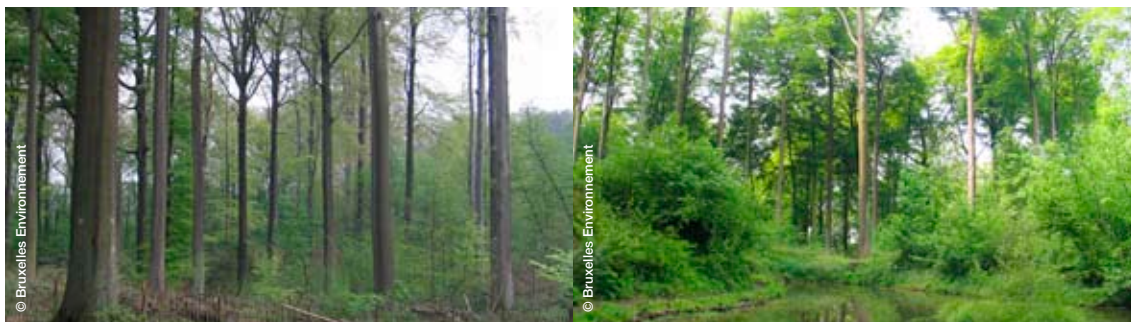


## DESCRIPTIF GENERAL : UN BOIS D'UNE GRANDE VALEUR PAYSAGÈRE

Le bois du Laerbeek est le plus grand espace boisé du nord de Bruxelles. Situé sur un versant à pente faible, orienté vers le sud, il présente toutefois dans sa partie centrale, une dépression assez forte résultant de l'exploitation médiévale de la carrière de grès. Une mare forestière, d'où s'écoule l'un des trois ruisselets du bois s'y étire sur une trentaine de mètres.

Comme la forêt de Soignes, le bois abrite une importante hêtraie, elle aussi très âgée et équiène (les peuplements sont tous situés dans la même fourchette d'âge). Elle est constituée de hêtres (*Fagus sylvatica*), mais aussi de frênes (*Fraxinus excelsior*), de chênes pédonculés (*Quercus robur*) et d'érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*). Sur une partie des versants et dans les vallons, cette hêtraie est relayée par une frênaie-chênaie à ail des ours ou une frênaie à Carex où dominent le frêne et l'aulne (*Alnus glutinosa*). Un fourré dense de saules marsaults (*Salix caprea*) s'est développé sur un remblai au sud-ouest du bois, non loin des jardins potagers du parc Roi Baudouin. Et puis, il y a les peupliers : deux peupleraies occupent des terres jadis cultivées au sud-ouest du parc et en périphérie, des alignements forment la limite entre le bois et les terrains environnants.

Les eaux de très bonne qualité des petits ruisselets qui traversent le bois sont chargées en carbonate de calcium. Au contact de l'air, ce constituant principal du calcaire précipite et provoque localement sur des débris de végétaux la formation de tufs calcaires, fait exceptionnel en région bruxelloise.



## FAUNE ET FLORE REMARQUABLES

Le bois du Laerbeek est un site exceptionnel sur le plan biologique et sur le plan géomorphologique car végétation et flore sont particulièrement bien corrélées aux types de sols et au relief.

L'aspect le plus remarquable du bois du Laerbeek est la floraison spectaculaire des plantes de sous-bois au printemps : des nappes d'ail des ours dans les frênaies, l'anémone sylvie sous la hêtraie dans les zones qui ne sont pas trop ombragées et ici et là, des jacinthe des bois. Dans les zones calcaires et dans les frênaies à Carex, outre l'ail des ours et les anémones, fleurissent le muguet, le populage, la ficaire, la violette, la bugle, la cardamine, la valériane, l'épilobe des marais, la salicaire, la primevère des bois, la lysimaque commune...

L'autre grande particularité du massif, est la relative transparence de la futaie et du sous-bois à l'origine d'importantes et très jolies variations de luminosité.

Parce qu'on y trouve beaucoup d'arbres âgés présentant des cavités, les oiseaux cavernicoles sont particulièrement bien représentés au Laerbeek : pic vert et pic épeiche, pigeon colombin, mésange charbonnière, choucas des tours... Beaucoup de perruches à collier y ont également élu domicile.

Le bois du Laerbeek est reconnu, avec les espaces verts qui l'environnent (Poelbos, bois de Dieleghem, marais de Jette et Ganshoren et parc Roi Baudouin) comme une zone spéciale de conservation Natura 2000. L'ensemble constitue, en effet, une aire de nourrissage essentielle pour différentes espèces de chauve-souris comme le vespertilion des marais et la barbastelle.



## PRINCIPE DE GESTION

Un plan de gestion a été rédigé par Bruxelles Environnement-IBGE pour le bois du Laerbeek. Dégradé par endroits, le site avait besoin d'un réaménagement qui concilie à la fois sa grande valeur écologique (14 hectares en bordure est et ouest du bois ont obtenu le statut de réserve naturelle) et sa fonction récréative.

Pour protéger les zones les plus sensibles et les plus dégradées, des clôtures ont été installées. La rénovation et la restructuration des chemins et des sentiers vont aussi dans ce sens. Il s'agit de canaliser les circulations et d'inviter les usagers à rester sur les chemins ; les uns étant réservés aux piétons, les autres aux cyclistes et aux piétons. Dans ce contexte, la pratique du VTT n'est plus autorisée en dehors des chemins et les chiens doivent être tenus en laisse.

Le plan prévoit d'importants travaux sylvicoles pour régénérer la vieille hêtraie et les autres peuplements. Les abattages et les plantations sont échelonnés sur une période de 24 ans. Ils veilleront à restaurer le sous-bois clair si caractéristique du Laerbeek. Des arbres morts ou anciens seront maintenus pour permettre à la faune d'y trouver abri et nourriture ; tandis que les plus beaux arbres seront conservés. Par contre, à part des abattages urgents pour des raisons phytosanitaires ou sécuritaires, aucune intervention n'est prévue dans la réserve naturelle dont les peuplements sont plus diversifiés et plus équilibrés. Ils pourront ainsi évoluer naturellement.

## MONUMENTS ET SCULPTURES REMARQUABLES

### SCULPTURES

#### **Memorial à Jan Verdoodt (1982)**

Ce mémorial en hommage au peintre figuratif jettois Jan Verdoodt (1908 - 1980) a été placé en 1982 à l'orée du Bois du Laerbeek. Proche du surréalisme, cet artiste aimait peindre la nature en l'associant au corps humain et en particulier à celui de la femme. Une drève du bois porte aussi son nom.

## ESPACES VERTS PROCHES

A l'est, le bois de Dieleghem.

Au sud, le parc Roi Baudouin (Phase III), le Poelbos, les marais de Jette et Ganshoren.

**Superficie** : 34 hectares 67 ares.

**Typologie** : réserve naturelle et bois soumis au code forestier.

**Propriétaire** : Région de Bruxelles-Capitale.

**Gestion** : Bruxelles Environnement-IBGE.

**Classement** : le bois est classé comme site depuis le 18 novembre 1976 pour sa valeur forestière et paysagère. Une partie du bois jouit depuis le 10 décembre 1998 du statut de réserve naturelle régionale. En application de la directive CEE 92/43, le bois du Laerbeek est également reconnu comme zone spéciale de conservation Natura 2000.





## Bois du Laerbeek Laarbeekbos



## INFORMATIONS PRATIQUES

### HEURES D'OUVERTURE

Le Bois du Laerbeek, accessible à tout moment, est soumis au code forestier. Des gardes forestiers circulent régulièrement dans le bois.

### CONTACTS

Une question, un problème, adressez-vous pendant les heures de surveillance aux gardes forestiers.

**En cas d'urgence** : le service de surveillance du bois au 0497/599.362 ou Bruxelles Environnement-IBGE : 02 / 775 75 75, [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be)

### EQUIPEMENTS

Un abri ouvert à droite de la drève principale, tables-bancs, bancs, poubelles, panneaux d'information. Les chiens sont obligatoirement tenus en laisse.

### ENTRÉES

Le bois du Laerbeek se situe à Jette. Il est ceinturé au nord par un chemin parallèle au ring de Bruxelles (le chemin des Moutons), à l'est par les bâtiments de l'hôpital universitaire AZ-VUB et au sud par la phase III du parc Roi Baudouin. On y pénètre par l'avenue du Laerbeek, la rue du Bois qui traverse le parc Roi Baudouin et le chemin des Moutons.

### ACCESSIBILITÉ PMR

Oui sur les drèves principales en dolomie. De fortes pentes sont toutefois à signaler.

### TRANSPORTS PUBLICS

Entre 2007 et 2009, la STIB opère une vaste restructuration de son réseau pour améliorer la mobilité à Bruxelles. D'importants changements de lignes auront lieu au cours de cette période. Nous vous invitons à consulter le [site de la STIB](#) pour connaître les lignes de transport en commun qui vous conduiront vers le parc dont il est ici question.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Plus d'info sur [le patrimoine architectural de la Région](#).
- Plus d'info sur [le maillage vert et bleu](#).
- Plus d'info sur [Natura 2000](#).
- Plus d'info sur [la promenade verte](#).

